

# COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

## Section SENIORS

La Commission se réunit tous les Mercredis  
De 14 heures à 17 heures  
N° de Tél. Direct : 04.94.08.60.44 - Portable : 06.71.58.42.69

### Réunion du Mercredi 12 Septembre 2018 P.V. N° 03

**Président de séance:** M. Emile TASSISTRO

**Délégués du C.D. :** M. William PONT

**Présents :** Mme Bernadette GIRARD - MM. Emile ASENSI – Bernard BIAVA – Pierre COLLETTI – Henri Paul DESVIGNES – Gérard LUBRANO – Gérard MAURIZIO - Francis MINISCALCO –Yves MOLINES - Ange MURATI

#### INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

#### ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*
- *Modification d'horaire*
- *Championnats 2018 / 2019*

#### FORFAIT GENERAL

**D4 Poule A :**

- **SC ROUGIEROIS :** Amende financière de 153€

- **US BANDOL :** Amende financière de 153€

#### CHANGEMENTS D'HORAIRE

**ES FLASSANS :** demande le report du match de D4 poule B contre CANNET DES MAURES 2 du 09/09/2018 au 30/09/2018 à 15h00.

Vu accord écrit des deux clubs, la commission dit match à jouer le 30/09/2018 à 15h00.

**US RIANNS :** en raison de l'inscription tardive de son équipe en D4 poule B, la rencontre prévue contre PAYS DE FAYENCE du 23/09/2018 a une date à déterminer. La commission est dans l'attente de l'accord du club adverse.

**US SANARY :** demande d'inverser la rencontre de D2 poule A contre AS Brignoles du 23/09/2018. Vu l'accord écrit des deux clubs, la commission dit match inversé.

## MATCH A JOUER

En attente de programmation

### D2 Poule A :

SANARY US / LE PRADET du 09/09/2018 (50579.1)

A jouer le 30 Septembre 2018

### D4 Poule B :

ES FLASSANS / CANNET DES MAURES du 09/09/2018 (50996.1)

US RIANES / LES ARCS 2 du 09/09/2018 (50997.1)

## FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

Séniors D2

### Poule A :

PUGET SUR ARGENS FC 1 / VIDAUBAN FC 1 du 09/09/2018 (50574.1)

## DOSSIERS TRANSMIS A LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Journée du 09.09.18

### D1 :

- LA SEYNE FC / ST TROPEZ
- LA VALETTE / LA LONDE
- COGOLIN / CUERS PIERREFEU
- LE CANNET DES MAURES / T. HOPITAL
- ESTEREL / ST MANDRIER

### D2 Poule A :

- RAMATUELLE / NANS
- ST MAXIMIN / GRIMAUD
- LORGUES / LA LONDE
- BRIGNOLES / SIX FOURS LKE BRUSC

### Poule B :

- DRAGUIGNAN SC / MAR VIVO
- ST CYR / SC TOULON
- BROMES / HYERES FC
- SOLLIES PONT / PAYS DE FAYENCE
- ROCBARON / CALLAS CANTON
- STE MAXIME / CARQUEIRANNE LA CRAU

### D3 Poule A :

- OLLIOULES / CARQUEIRANNE LA CRAU
- TREMLIN / PIGNANS
- SOLLIES FARLEDE / LA CADIERE
- ST CYR / MAR VIVO
- LE BEAUSSET / LA VALETTE

### Poule B :

- LA LONDE / ST MANDRIER
- CARCES / BELGENTIER
- ST MAXIMIN / CUERS PIERREFEU
- LE VAL BESSILLON / BESSE SPORTS

- LE LAVANDOU / LE PRADET

**Poule C :**

- PUGET / ESTEREL
- ROQUEBRUNE / SANARY
- COGOLIN / GRIMAUD
- LORGUES / BARJOLS
- TRANS / LES ARCS

**D4 Poule A :**

- GARDIA CLUB / T. HOPITAL
- ROCBARON / LA CADIERE
- OLLIOULES / ST MAXIMIN

**Poule B :**

- BRAS / PAYS DE FAYENCE
- VAL ISSOLE / VIDAUBAN
- TRANS / BARJOLS

---

## DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

---

Journée du 09.09.18

**D3 Poule B :**

- LA LONDE / ST MANDRIER

**Poule C :**

- PLAN DE LA TOUR / ST TROPEZ

**D4 Poule A :**

- TOURVES / ROUGIERS

**Poule B :**

- RC LA BAIE / CALLAS

---

*Prochaine Réunion  
Mercredi 19 Septembre 2018*

**Le Président :** Guy BOUCHON  
**Le Délégué du C.D. :** William PONT